

**AVENANT DE CONVENTION**  
**ENTRE L'ECO-ORGANISME DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS ET LES**  
**COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ENTRE**

La société EcoDDS,

Société par Actions Simplifiée, au capital de 70 000 euros, dont le siège social est situé 117, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 751 139 940, représentée par son Directeur Général, agréé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales.

Ci-après dénommée « **EcoDDS**»,

**D'UNE PART,**

**ET**

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Représenté(e) par Madame Martine VASSAL, Présidente

Ci-après dénommée **LA COLLECTIVITE**, 200 054 807 (n° Insee pour une Collectivité/n° de Siren pour un EPCI)

**D'AUTRE PART,**

Il a été convenu :

Article 1 :

EcoDDS prend acte le 9 septembre 2021, date de notification par email de la demande faite par la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE d'une modification de périmètre à sa convention initiale.

Article 2 :

La modification du périmètre entraîne l'ajout d'1 déchetterie définie en annexe pour laquelle le la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE s'engage à fournir l'arrêté préfectoral associé avant le démarrage opérationnel.

Article 3 :

Conformément à l'article 1 des conditions générales de la convention initiale, le premier enlèvement des DDS ménagers par EcoDDS ne peut avoir lieu dans un délai inférieur à trente jours à partir de la conclusion de la convention par les parties pour la déchetterie définie en annexe, **sauf disposition autres définies entre les parties**. Ce délai permettant aux parties de réunir les données et documents réglementaires associés à la nouvelle déchetterie.

La prise en compte de l'ajout de la déchetterie notifiée en annexe se fera conformément à ces termes.

Article 4 :

Les autres dispositions des contrats restent inchangées

Fait en deux exemplaires, le 10 septembre 2021

Pour EcoDDS,

Pour la COLLECTIVITE

## ANNEXE

**Informations relatives aux déchetteries acceptant les DDS ménagers. Dans le cas où il n'y pas assez de lignes, merci de dupliquer cette annexe.**

Adresse ou nom de la déchetterie  (1)	Organisation de l'enlèvement des DDS ménagers  <i>(si horaires différents selon les jours, merci de faire une ligne distincte)</i>			Acceptation des DDS non ménagers (O/N) ? (4)	Estimation de la quantité maximale de DDS ménagers/an (en tonnes)	Classement installation DC/E/A  (ICPE 2710 ou autres à préciser)
	Contact téléphonique (2)	Jours (du lundi au dimanche) (3)	Horaires d'ouverture			
DECHETTERIE DE VAUVENARGUES chemin rural n°14, lieu dit « cante merle » 13111 Vauvenargues	pas de ligne téléphonique pour le moment  A compléter dès que possible	Du mardi au samedi  Le lundi	de 9h à 12h  de 9h à 12h pour les collecteurs	NON	6	Déclaration

- (1) Adresse complète pour l'accès des transporteurs
- (2) Numéro de téléphone du gardien de la déchetterie, pouvant être communiqué aux transporteurs diligentés par EcoDDS ou à défaut du Service Technique
- (3) Dans le cas où il y a des horaires différents par jour, merci de bien vouloir répéter la ligne
- (4) Préciser (oui/non) si la déchetterie accepte les DDS non ménagers (DDS des artisans ou autres professionnels)